

Le problème des éthers de glycol piétine

www.eco-sapiens.com

Novethic

Plus de vingt-cinq ans après les premières notifications sur leur toxicité, les éthers de glycol **ne sont toujours pas interdits** dans les produits de consommation courante.

En 1994, André Cicoella, alors chercheur à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), évoque ses doutes sur **la dangerosité des éthers de glycol**. Il est mis au placard, alors qu'un rapport de l'INSERM sur ses travaux lui donne raison dès 1999. Pourtant, la prise de conscience sur la toxicité de ces substances chimiques ne s'est faite que graduellement et aujourd'hui encore trop peu de mesures ont été prises pour limiter leur utilisation.

A la suite d'une saisine de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) par la Commission des affaires économiques du Sénat sur les éthers de glycol, Marie-Christine Blandin publie un rapport sur la pollution de l'air intérieur et les éthers de glycol. La sénatrice verte du Nord y rappelle pourquoi il est indispensable de prendre position sur le sujet.

Alerte précoce restée sans écho

Les éthers de glycol sont des solvants utilisés massivement dans l'industrie depuis les années 60. On les trouve aujourd'hui dans de nombreux produits professionnels : peintures, colles, encre, vernis ; mais également dans des produits de consommation courante : nettoyeurs ménagers, cosmétiques, médicaments. L'industrie agroalimentaire est également très friande de ces solvants, et c'est précisément ce qui inquiète Marie-Christine Blandin. Elle rappelle que « depuis environ soixante-dix ans, certains éthers de glycol reprotoxiques [pouvant entraîner des troubles de la reproduction chez l'Homme, ndlr] ont été utilisés dans des produits de grande consommation ».

Les premières études sur la dangerosité de ces produits datent des années 80, aux Etats-Unis puis en Europe. Les recherches se poursuivent sur la nocivité de la quarantaine d'éthers de glycol les plus utilisés, catalysées notamment par les procès qui se multiplient. De plus en plus d'employés portent plainte contre leur entreprise pour les avoir exposés à des éthers de glycol, en particulier des femmes enceintes ayant eu des enfants malades. Dès 1998, on cherche à limiter l'utilisation de ces solvants, sous la pression du Collectif anti-éthers de glycol. Le spectre du scandale de l'amiante passe sur les éthers de glycol.

Attendre les résultats des études avant de réglementer

Régulièrement mais ponctuellement, les réglementations sur leur utilisation s'améliorent. On décide, par exemple, de mettre en place un étiquetage des produits, insuffisants d'après de nombreux experts, car l'information du public et des personnes manipulant les éthers de glycol est insuffisante.

On substitue également les éthers de glycol de la série E (dérivés de l'éthylène glycol) par ceux de la série P

(dérivés du propylène glycol), considérés comme moins toxiques. Une mesure qui « *n'est pas elle-même exempte de risques* » selon la sénatrice du Nord-Pas-de-Calais, pour qui « *doit toujours être considérée comme une solution provisoire la substitution opérée à un moment donnée, car l'absence de preuve d'un effet n'est pas la preuve de l'absence d'effet* ».

Les preuves, justement, devraient venir de plusieurs études en cours. Les recherches actuelles portent surtout sur les effets cancérigènes des éthers de glycol, et leur impact sur les reins, les vaisseaux, les hormones et la fertilité. « *Si nombre d'études ont porté sur les dangers des éthers de glycol, trop peu ont traité des risques résultants de leur emploi* » ajoute Marie-Christine Blandin. La sénatrice n'oublie pas les expertises réalisées par l'INSERM en 1999 et 2006, dont les conclusions n'ont pas été utilisées en conséquence. Elle insiste sur l'importance de relancer la recherche sur l'impact des produits à faible toxicité, et sur les effets d'une exposition même limitée aux éthers de glycol.

En attendant les résultats des études, certaines mesures peuvent déjà être appliquées. « *Evaluer le nombre de victimes de l'emploi des éthers de glycol* », préconise le rapport, mais surtout « *interdire l'emploi des éthers de glycol dont la substitution est possible* », et vite. Le sujet est délicat, puisque les éthers de glycol remplacent déjà d'autres solvants beaucoup plus toxiques. « *Les industriels plaignent leur difficulté à supprimer totalement et rapidement le recours à l'usage des éthers de glycol* » explique Marie-Christine Blandin. La substitution, pourtant, doit en théorie se faire rapidement, pour respecter le principe de précaution qui n'a jamais été appliqué aux éthers de glycol, mais que la sénatrice soutient vivement.